



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de pump track

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE CATTENOM

Raison sociale

N° SIRET

2 1 5 7 0 1 2 4 4 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ZENNER

Prénom(s)

Bernard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44 d) Autres équipements sportifs ou de loisirs Installations et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes.	Aucune rubrique ICPE. Rubrique de la nomenclature Eau n°3.2.2.0 , remblais en lit majeur d'un cours d'eau, pour une surface supérieure à 400 m² mais inférieure à 10000 m².

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Cattenom souhaite aménager un espace Pumptrack sur son Esplanade. Aucun travaux de démolition n'est prévu en l'absence de bâtiment. Aucun défrichement n'est prévu en l'absence d'arbres.

4.2 Objectifs du projet

Doter Cattenom d'un pumptrack faisant référence. Équiper ce secteur géographique d'un tel équipement. Permettre au cattenomois d'avoir accès çà un tel équipement. Améliorer les choix d'activités possibles sur l'esplanade.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'emprise du projet sera d'environ 2800 m² pour la pumptrack avec les différentes pistes.

La profondeur maximale de terrassements sera d'environ 1m pour la création des puits perdus.

Les matériaux utilisés seront du calcaire pour les puits perdus et des matériaux recyclés béton pour la création des pistes.

Les mouvements de terrain sont dessinés méticuleusement selon un plan précis.

Chaque étape est contrôlée avec un altimètre de précision type ZipLevel Pro 2000 ou laser rotatif double pente, et avec des outils de mesures complémentaires (mètre, ruban, cordeau, ...) pour s'assurer de la bonne proportionnalité des formes.

- En ligne droite : la largeur des parcours est de 2m au minimum, 2,5m en moyenne.

- Dans les virages : la bande de roulement est de 3,5m, avec une casquette d'enrobé de 50cm de large sur le sommet pour les virages de moins de 90° et d'1m de large au-delà

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Afin de créer un complexe attractif et très différent des pumptracks présentes dans le Grand-Est, nous souhaitons combiner plusieurs de nos éléments signatures présentés dans les pages suivantes (FreeLine, doubles bosses, butterfly, step-up, double virages, ligne de dirt jump, ...)

Le complexe proposé présente près de 400 mètres linéaires de parcours et couvre environ 3400m² de votre surface

Parcours vert : entre 90 et 100 ml (20%)

Ce parcours est le plus accessible. Nous proposons une boucle sinueuse avec des reliefs adaptés aux débutants et aux enfants à partir de 3 ans. Ce parcours permet l'apprentissage de la prise de vitesse en « pompant » les bosses, et la prise de virages avant d'accéder aux niveaux suivants.

Parcours bleu : entre 140 et 150 ml (40%)

Les mouvements de terrain sont plus marqués que le niveau vert, avec des premiers sauts, qui peuvent évidemment se franchir à l'enroulée. Les virages s'enchaînent un peu plus, ils sont également un peu plus techniques aussi. On trouve souvent des pif-pafs, des virages double ou triple, et des passages dans la FreeLine.

Parcours rouge : entre 105 et 115 ml (30%)

Il s'agit d'une boucle potentiellement plus rapide et technique encore. On y trouve notamment de nombreuses combinaisons de sauts, des enchaînements

globalement techniques. A vitesse plus modérée, ce parcours reste très accessible, notamment parce que les sauts ne sont pas obligatoires et se franchissent à l'enroulée.

Ce niveau est indispensable avant de pouvoir s'élancer sur le parcours expert.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale: environ 2800 m2 Total des parcours environ 400 mètres linéaires Boucle verte: 100 ml Boucle bleue: 150ml Boucle rouge: 100 ml Boucle noire: 50 ml	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : zone de loisirs

Localité : CATTENOM

Code postal : 5 7 5 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 6 ° 1 4 ' 5 5 " E Lat. : 4 9 ° 2 4 ' 1 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

projet classé en NSI au PLU de Cattenom

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerné par des ZNIEFF de type 1 ou 2. Le ban communal de Cattenom contient 2 ZNIEFF de type 1 précisée sur une carte en annexe n°8
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une expertise zone humide a été réalisée qui ne démontre aucune présence de zone humide ni sur critère floristique et ni sur critère pédologique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi de la Moselle - zone rouge
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuvé depuis le 29 mai 2000
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Oui, le projet reste proche de la centrale nucléaire de production d'électricité à Cattenom.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Oui, le projet se situe en zone inondable de la Moselle, en zone rouge du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude zone humide annexée en pièce 9: résultats : pas de zone humide définie suivant les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En l'absence d'impact total sur la biodiversité et l'écologie locale, il n'est pas prévu de mesures d'évitement-réduction ou de compensation. Hormis celles concernant le champ d'inondation, ces modalités seront appréciées avec la DDT57 et le service "risque" du Céréma vis-à-vis des modalités de compensations volumétriques, qui seront présentées dans un dossier loi sur l'eau à part.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le projet de pum park ne nécessite pas d'évaluation environnementale dans la mesure où celle-ci n'apporterait pas de plus-value supplémentaire par rapport au dossier loi sur l'eau qui sera produit et instruit. En l'absence de zone humide, d'habitat d'espèces protégées ou de corridor écologique, le projet n'induit aucune conséquence dommageable et irréversible sur son environnement biologique proche.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Localisation des ZNIEFF (source ECOLOR) annexe 8	☒
2	Etude zone humide (source ECOLOR) - annexe 9	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom ZENNER

Prénom bernard

Qualité du signataire Maire de CATTENOM

A CATTENOM

Fait le 0 8 / 0 2 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

